



Vente bloquée de maison par fratrie

Par **delge**, le **16/12/2013** à **10:38**

Bonjour, ma maman est atteinte de démence sémantique ("alzheimer"). elle est placée en SSR en attendant une place en EPHAD. Elle est gérée par l'UDAF (tutelle) car c'est conflictuel avec ma soeur. Les établissements EPHAD me demandent de me porter caution. En parallèle ma soeur occupe la maison de ma maman gracieusement, elle ne travaille pas et monte un dossier de curatelle renforcée. J'ai 2 enfants en bas ages, pas suffisamment de revenus pour assumer pour tout le monde et les dossiers EPHAD bloquent tant que je ne signe pas. C'est urgent pour moi de vendre la maison de ma maman pour lui permettre d'être dans un établissement. Hors ma soeur refuse de quitter la maison car elle sait que c'est sur moi que tout retombe puisque je travaille. Pouvez vous m'aider ????????????????????

Par **aguesseau**, le **16/12/2013** à **10:56**

bjr, pour vendre un bien immobilier, il faut l'accord de tous les propriétaires, il faut donc l'accord du juge des tutelles pour votre mère ainsi que l'accord de votre soeur. En l'absence d'accord, la seule solution c'est d'obtenir l'autorisation du juge ce qui n'est pas évident. Vous pouvez dire à votre soeur qu'au décès de votre mère vous demanderez une indemnité d'occupation pour l'occupation gracieuse du bien indivis. rncdt